



Le site des Lices à Saint-Sauveur-le- Vicomte

Le site des Lices est organisé sur 3 niveaux de 17 chambres individuelles avec cabinet de toilette destinés à l'hébergement permanent des résidents :

Niveau 0 : Chemin des Marais

Niveau 1 : Chemin de la Forêt

Niveau 2 : Chemins du Château et de l'Abbaye

Une unité de 12 places pour personnes désorientées : **la Maison d' Aloïs**, est située au niveau 0

Un pôle d'activités en soins adaptés (PASA) est présent au niveau 2.



Les Lices - Jourdan

L'établissement public social et médicosocial les Lices-Jourdan (EPSMS) est composé de 2 structures d'EHPAD fusionnées depuis le 01 janvier 2019 et réparties sur les sites de Saint-Sauveur-le-Vicomte (63 places) et de Magneville (30 places). Un SSIAD (service de soins infirmiers à domicile) de 24 places est attaché au site de Saint Sauveur.

Le site de Saint Sauveur est situé près de la mairie et des commerces de la commune.

Il est habilité à l'aide au logement et à l'aide sociale.



**Etablissement
d'hébergement pour
personnes âgées
dépendantes
EHPAD**



Site des LICES
17 rue des Lices
**50390 Saint Sauveur le
Vicomte**
Tel : 02 33 21 53 70
www.leslices-jourdan.fr

**Accompagnement
Prendre soin
Autonomie**



**Les Lices
Jourdan**

EHPAD & SSIAD
St-Sauveur-le-Vicomte
Magneville



La vie à l'EHPAD

Le service animation organise des activités et des sorties variées et adaptées aux résidents.

Les professeurs d'activités adaptées interviennent chaque semaine pour maintenir les acquis.

Les bénévoles participent par le biais d'associations.

La restauration

La cuisine est préparée en interne par liaison chaude. Les petits déjeuners sont pris en chambre ou dans les lieux de vie. Les repas sont pris en salle de restaurant ou dans les lieux de vie.

Vos démarches

Une visite peut être organisée en prenant rendez-vous au
02 33 21 53 70

Le dossier d'admission est à renseigner sur le site internet « Via trajectoire »

<https://trajectoire.sante-ra.fr>

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter la cadre de santé en passant par le standard.



Prise en charge médicalisée

Les résidents ont le libre choix de leur praticien. La prise en charge est coordonnée par un médecin salarié de l'établissement.

Le personnel

L'équipe est composée de :

- Un directeur et une équipe administrative,
- Un médecin coordonnateur,
- Une cadre de santé,
- Une équipe paramédicale (infirmières, aides-soignants, agents des services hospitaliers, kinésithérapeutes, pédicure)
- Une animatrice,
- Une équipe logistique et technique.

